

## FLASH INFOS

19 juin 2018

### D'insupportables arguments ...

Gérald DARMANIN vient de diffuser un communiqué de presse sur le rendez-vous salarial en affirmant que « *le gouvernement respecte ses engagements et annonce des mesures nouvelles* ».

Au menu, la reconduction de mesures déjà prises (compensation partielle de la CSG, GIPA, reprise du protocole PPCR en 2019) et l'ouverture de chantiers (ça ne mange pas de pain) sur la protection sociale complémentaire des agents publics et l'amélioration de l'accès au logement intermédiaire (?).

Et puis, quelques miettes : 10 € de plus pour les jours monétisés au titre du compte épargne-temps (CET) et une revalorisation - plus que nécessaire et qui reste largement insuffisante - des frais de mission :

- nuitée à 110 € à Paris intra-muros, 90 € pour les villes de plus de 200 000 habitants et 70 € ailleurs, au lieu de 60 € actuellement ;
- indemnité kilométrique revalorisée du montant de l'inflation.

**Mais surtout, le ministre réaffirme son refus d'une hausse du point d'indice, malgré une accélération de la hausse des prix (proche des +2% depuis un an).**

Parmi les justifications, cette phrase curieuse : « **La hausse du point favorise les plus hautes rémunérations** » (sic).

Alors là, bien sûr, il n'y a plus rien à dire : si la hausse du point creuse l'écart entre les rémunérations, elle devient illico nocive, injuste, insupportable ! Donc plus jamais de hausse du point, puisque c'est injuste...

Comment peut-on, quand on est un ministre qui se veut responsable, affirmer de pareilles inepties ? Si c'est pour dire qu'une augmentation en pourcentage se traduit par des montants différents selon la somme à laquelle elle s'applique, n'importe qui le comprend. Mais induire que ce mécanisme favoriserait certains (donc au détriment d'autres) confine à la malhonnêteté intellectuelle.

**Non, Monsieur le ministre, c'est mathématique : la hausse du point d'indice est le seul mécanisme qui assure une neutralité absolue entre les rémunérations ; elle ne favorise personne en assurant précisément les mêmes écarts entre les rémunérations !**